



## 37 - INDRE ET-LOIRE

"La Camusière"

18 rue de l'oiselet

37550 - SAINT AVERTIN 02 47 38 54 43 [udfo37@force-ouvriere.fr](mailto:udfo37@force-ouvriere.fr)

### CONTRIBUTION À LA DISCUSSION : **A propos du projet de loi visant à renforcer le respect des principes républicains et de la laïcité**

Après La loi anticasseurs de 2019, après la l'état d'urgence sanitaire et la loi de sécurité globale, les décrets du 2 décembre, le sénat examine en ce moment un projet de loi visant à "renforcer le respect des principes républicains" autrement connu précédemment comme loi sur le séparatisme. Un vent mauvais ne souffle t-il pas sur notre République Sociale ? L'UD FO 37 s'est toujours positionnée pour le respect et l'application stricte de la loi de 1905 sur la laïcité, elle livre ici à votre réflexion cette contribution signée de son Secrétaire Général sur cette question.

Chers camarades,

Comment ne pas constater et contester aussi que nous sommes dans une phase de régression sociale et aussi de remise en cause des principes démocratiques, issus de la Révolution française ?

Sur tous les plans les pouvoirs publics remettent en cause le socle de ce qui a constitué la force de la démocratie, de la laïcité et du syndicalisme même.

Tout est à front renversé.

Marcel Gauchet, qui n'est pas une de mes références naturelles (ndlr : il théorisa « la fracture sociale » du candidat Chirac) disait pourtant en 1998 : « Le public devient privé, le privé devient public » !

Nous savons tous que l'offensive antilaïque contre l'Ecole publique a imposé le modèle du privé sur le public. C'est un fait !

Nous constatons aussi que dans le domaine du service public « du maintien de l'ordre », la proposition de loi « Sécurité globale » tend à retirer à la police nationale et à la gendarmerie une partie importante de leurs missions, pour les confier aux municipalités, aux sociétés de gardiennage et de sécurité.

Ce qu'on appelle « le monopole légitime de la force (/violence ?) publique » est donc lui aussi privatisé. Demain, tout le monde va être sheriff dans ce pays ou chasseurs de primes. C'est le Far West qui nous guette.

La privatisation des grands biens de la République, de l'hôpital à l'école, de la poste à la police, va sans cesse croissante, tout est bradé, tout est privatisé. Il ne faut pas dès lors s'étonner que le pays ne puisse faire face efficacement aux problèmes de santé actuels.

Ce qui m'inquiète aussi est la loi dite « pour renforcer le respect des principes républicains ». (C'est une grande première, voici une loi dont le nom change tout le temps, en fonction des besoins de communication de la Présidence de la République. C'est la loi-caméléon).

Si, force est de constater, que cette loi ne contient aucune proposition constructive et positive pour améliorer le pacte républicain, répondre aux besoins sociaux, aux désirs d'égalité, de justice juste ; elle se concentre sur une unique question : toujours plus de répression. C'est la seule réponse du régime.

Mais elle contient aussi une attaque sans précédent contre la liberté d'association dans notre pays.

D'abord, cette proposition traite de la même manière toute forme d'organisation : celles issues de la loi du 1er juillet 1901, la grande loi qui fonda la liberté d'association. Et puis aussi, celle du 9 décembre 1905 qui organisa ce que l'on appelle les associations culturelles, les associations religieuses.

**Et maintenant, elle entend mettre aussi sur le même plan, les syndicats issus de la loi de 1884 ! C'est ainsi, que dans plusieurs départements et communes, on entend imposer aux syndicats de signer des chartes des « contrats d'engagement » ou des « chartes » pour qu'ils jurent de respecter la laïcité et les principes républicains dont personne n'est capable de les définir.**

**On voit même cette chose totalement grotesque où on demande à des associations qui ont fondé la démocratie, les libertés et la laïcité à s'engager de respecter ses « valeurs ». Et qui le demande ? Ceux qui les bafouent tous les jours !**

Tout est mélangé, tout est mis sur le même plan : syndicats, associations, cultes, etc.. En rang par deux, je ne veux voir qu'une tête ! Que va-t-il rester de notre indépendance, de notre liberté de comportement, si on nous impose les mêmes choses qu'à tous les autres ? Le syndicalisme a ses spécificités, elles doivent être respectées.

Je rappelle que la loi de 2008, dit de « représentativité », que la Confédération a toujours condamnée, impose que les organisations syndicales respectent certaines « valeurs ». Pourquoi en rajouter ? A qui et à quoi cela sert-il ?

C'est pourquoi il paraît nécessaire et indispensable que la Confédération et ses représentants dans toutes instances consultatives disent clairement leur opposition à cette notion de contrat d'engagement et de charte de la laïcité.

C'est pourquoi il paraît nécessaire et indispensable aussi, que la Confédération et ses représentations à tous les niveaux exigent que les organisations syndicales ne soient pas concernées par les mesures de cette loi.

C'est au gouvernement et aux institutions d'être républicains et laïques.

Qu'ils commencent d'abord et on verra après !

Imposer des règles de neutralité ou de conviction aux associations et aux citoyens, c'est mélanger les genres, c'est rendre publique ce qui est du domaine du privé, quand le public devient de plus en plus privé.

Je voudrais terminer en rappelant le préambule des statuts confédéraux :

*« Cependant, les Syndicats Force Ouvrière affirment que le mouvement syndical des travailleurs ne peut s'isoler dans la nation. Considérant que le syndicalisme ne saurait être indifférent à la forme de l'État parce qu'il ne pourrait exister en dehors d'un régime démocratique, les Syndicats Force Ouvrière reconnaissent au mouvement syndical le droit, lequel peut devenir un devoir, de réaliser des rapprochements ou des collaborations en vue d'une action déterminée lorsque la situation l'exige expressément. »*

Camarades, La Confédération Force ouvrière ne peut laisser faire cette atteinte aux libertés. Elle doit réagir publiquement et fermement. Nous devons mener cette campagne en défense de la loi de 1905 car nous sommes la cgt FORCE OUVRIERE, fondée sur la Charte d'Amiens. C'est à tous, notre plus grand dénominateur commun et au regard de notre histoire, nous ne pouvons laisser faire et apparaître en retrait sur cette question. 1904, 1905, 1906 Trois années qui s'imbriquent. La loi de 1905 se suffit à elle-même elle doit être respectée ni plus, ni moins !

Grégoire HAMELIN

---

Post-scriptum Et comme pour faire de bons comptes, on apprend de la bouche de madame Schiappa, que l'observatoire de la laïcité (reconnu pour son action pendant 8 ans) serait amené à être remplacé par un haut conseil de la laïcité épaulé par une administration de la laïcité ! Tout pour demain faire de bons laïcs sans doute 😊.